



N°12
25/06/2019



Animatrice filière

Céline VACHON
Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine
celine.vachon@na.chambagri.fr

Suppléance :
Karine BARRIERE
Chambre d'agriculture
de la Corrèze
k.barriere@correze.chambagri.fr

Rédactrice :
Céline VACHON
Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine,
avec l'appui de Virginie VIGUES
Chambre d'agriculture
du Tarn

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
del'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Vigne /
Edition Limousin N°12
du 25/06/2019 »*



Edition Limousin

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- Stade moyen : fin de floraison à « grains de plomb ».

Mildiou

- Des taches signalées sur feuille en Corrèze.
- Surveillez l'apparition de symptômes suite aux contaminations du 21 juin.
- Soyez vigilants en cas d'évolution des prévisions météo, des contaminations sont possibles dès 3 mm de pluie.

Black-rot

- Quelques taches visibles sur feuille.
- Soyez vigilants en cas d'évolution des prévisions météo.

Oïdium

- La période de risque est en cours.

Maladies du bois

- Symptômes visibles sur certaines parcelles de Corrèze.

Cicadelle de la Flavescence dorée

- Consultez [l'arrêté préfectoral 2019](#) et les [dates de traitement](#).













Météo

• Données de la semaine dernière (du 17/06 au 23/06 inclus)

Pluviométrie (cumul) :

- Station météo d'Objat (19) : 20,4 mm
- Station météo de Branceilles : 4,4 mm
- Station météo de Verneuil sur Vienne (87) : 15,5 mm

• Prévisions du 26 juin au 1er juillet 2019

		Mer 26	Jeu 27	Ven 28	Sam 29	Dim 30	Lun 1er
Corrèze	Températures	18-40	23-40	22-39	20-35	18-33	20-35
	Tendances						
Haute-Vienne	Températures	19-40	22-40	23-38	21-34	20-30	20-29
	Tendances						

La semaine s'annonce caniculaire.

Stades phénologiques

Les conditions climatiques de ces derniers jours ont été favorables au développement de la végétation et à la fin de la floraison.

Sur les parcelles de Corrèze peu touchées par le gel, le stade moyen oscille entre le stade 25 « fin floraison » et le stade 29 « grain de plomb » pour les Chardonnay. Cependant, certains Cabernets sauvignon sont encore en début de floraison.

Des premiers symptômes de millerandage sont observés sur Allasac.

Stade grain de plomb
(Crédit photo : CA 82)

NB : Pas d'observation sur le secteur de Verneuil sur Vienne (87) et Saint Julien Maumont (19) cette semaine.



Mildiou (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

Présence de taches sur feuille sur différentes parcelles (Branceilles, Brivezac, Allasac, avec un total selon les parcelles de 4 % à 38 % de pieds touchés), dont des taches fraîches. Ces taches sont sans doute liées aux contaminations de masse des 11-15 juin.

Première attaque sur grappe signalée sur Brivezac : Cf. photo.

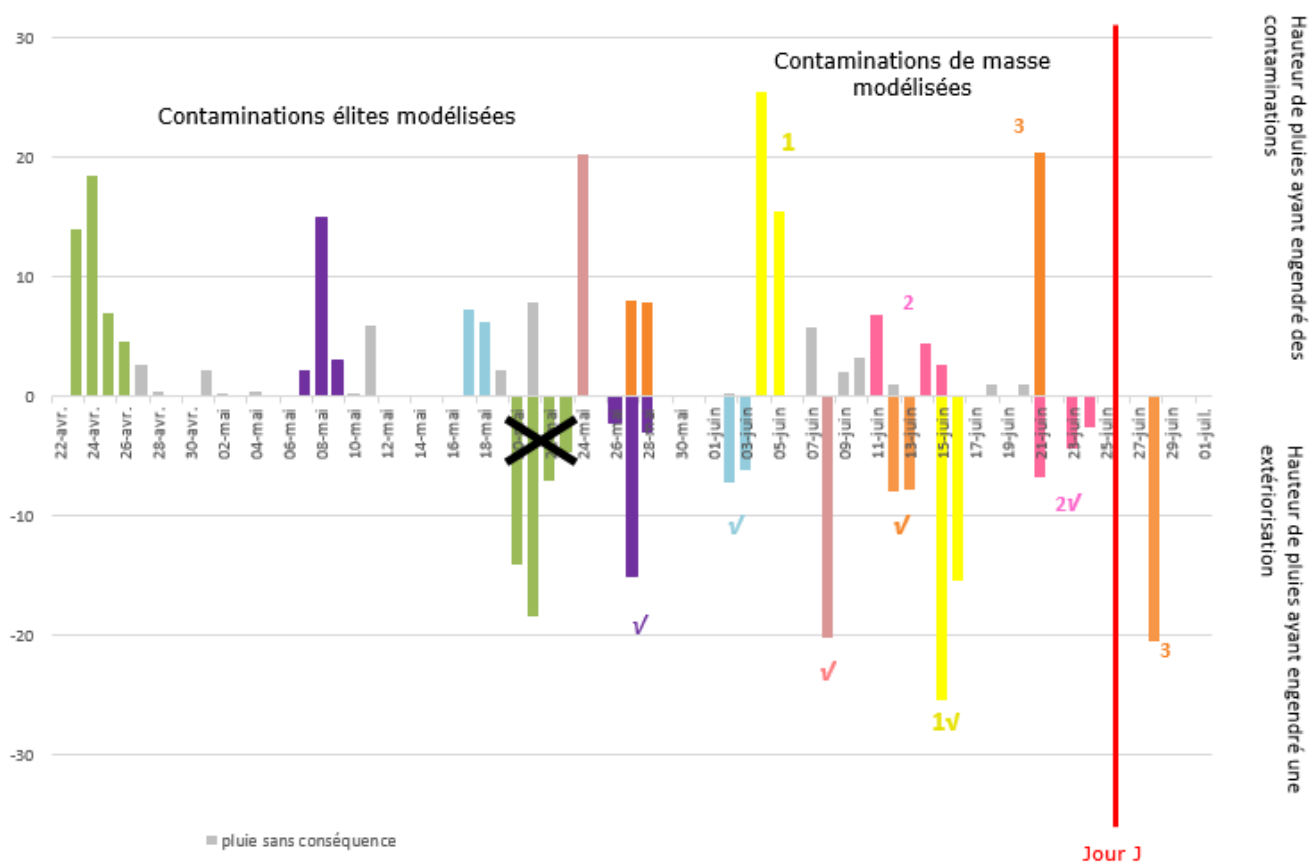
Symptôme de mildiou sur grappe – 24/06/2019
(Crédit photo : CA 19)



• Données de la modélisation (Potentiel système)

Chronologie modélisations / sorties (Objat) :

Chronologie des contaminations mildiou modélisées et de l'extériorisation des symptômes - Corrèze (Objat)



Les histogrammes positifs indiquent la pluviométrie maximale enregistrée sur la station d'Objat (Corrèze) et leur impact en termes de contaminations Mildiou.

Les histogrammes négatifs rappellent la hauteur de la pluie contaminatrice et la date correspond à la sortie des symptômes liée à cette pluie (date théorique à droite du trait rouge ou réelle à gauche de ce trait). Une croix sur ces sorties indiquent que la sortie théorique n'a pas été observée au vignoble, le signe ✓ indique une observation au vignoble de ces symptômes. Seules les contaminations dites de masse sont numérotées.

La modélisation est réalisée à partir des données météo des stations d'Objat (19) et Verneuil sur Vienne (87).

J = 24 juin 2019

Situation de J-7 à J :

L'épisode pluvieux important de la semaine dernière permet à la pression exercée par le mildiou de poursuivre sa hausse, elle est désormais forte sur les secteurs d'Objat et Verneuil. Des contaminations de masse ont été modélisées suite à l'épisode pluvieux du 21 juin.

Les taches issues des contaminations s'étalant du 11 au 15 juin devraient être visibles.

Simulation de J à J+10 :

La pression exercée par le mildiou reste forte sur les secteurs d'Objat et Verneuil. Du fait de cette pression toujours modélisée forte, le seuil pour engendrer la modélisation de contamination de masse reste faible : 3 mm suffisent sur tous les secteurs.

Tous secteurs : Les taches issues des contaminations de masse du 21 juin pourraient être visibles autour du 28 juin.

Si une contamination a lieu, le temps d'incubation modélisé est actuellement de 5 jours.

Évaluation du risque :

Des taches sur feuille sont visibles sur différentes parcelles en Corrèze.

Les pluies du 21 juin ont permis de déclencher de nouvelles contaminations de masse.

En l'absence de pluie prévue cette semaine, le risque de contamination est faible à nul ; cependant :

- la pression mildiou actuelle est forte,
- la phase de sensibilité, notamment des grappes, est toujours en cours,
- de nouvelles contaminations peuvent avoir lieu avec des pluies de plus de 3 mm,

Il faut donc **rester très vigilant à l'évolution des prévisions météo.**

Surveillez l'apparition de nouvelles taches sur cette fin de semaine.

Méthodes alternatives :

- Éliminez les pampres qui sont plus particulièrement sensibles aux contaminations primaires de par leur proximité avec le sol (surtout en début de saison).
- Limiter la vigueur des vignes au potentiel de récolte nécessaire et suffisant aux objectifs de production.
- Réduire l'humidité des parcelles (enherbement maîtrisé, gérer les couverts semés, drainage, combler les mouillères...).

 Consultez la fiche « [mildiou](#) » du Guide de l'Observateur Vigne.

Oïdium (*Erysiphe necator*)

• Situation au vignoble

Toujours aucun symptôme à ce jour.

Évaluation du risque :

La période de sensibilité maximale est en cours. A partir de ce stade, il existe un risque de contamination jusqu'à la fermeture de la grappe.

Méthodes alternatives :

L'utilisation de moyens de biocontrôle est possible et efficace. Consultez la [liste des produits de biocontrôle](#).

 Consultez la fiche « [oidium](#) » du Guide de l'Observateur Vigne.

Black-rot (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

Des taches sur feuilles sont relevées, ponctuellement, sur différentes parcelles du réseau (Allasac, Brivezac ; maximum 8 % de ceps touchés), ce qui souligne les conditions favorables aux contaminations de ces dernières semaines sur notre vignoble habituellement épargné. Les fréquences / intensités d'attaque restent toutefois faibles, et aucune attaque sur grappe n'a été relevée.

Évaluation du risque :

Les taches relevées çà et là sont le reflet des contaminations liées aux pluies des semaines passées. Surveillez l'apparition d'éventuelles taches suite aux contaminations encore en incubation ayant pu se produire lors des différentes phases de pluies des semaines précédentes.

Le stade de sensibilité maximale des grappes est le stade « Nouaison ». Il est imminent ou atteint voire dépassé selon les situations.

En l'absence de pluie prévue cette semaine, le risque de nouvelles contaminations est faible à nul, mais restez vigilants quant à l'évolution des prévisions météo.

Méthodes alternatives :

Réduire l'humidité des parcelles (enherbement maîtrisé, gérer les couverts semés, drainage, combler les mouillères...).

 Consultez la fiche « [black-rot](#) » du Guide de l'Observateur Vigne.

Vers de la grappe

- **Situation au vignoble**

Aucun papillon piégé en Corrèze.

Évaluation du risque : risque nul.

Pour information, sur le vignoble Midi-Pyrénées, le vol de la 2^{ème} génération démarre.

Cicadelle verte

- **Situation au vignoble**

Un seul individu (adulte) observé sur Allasac ; l'absence exceptionnelle d'individus sur notre vignoble est à souligner pour la saison.

Évaluation du risque :

Risque nul pour l'instant.

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires (ce sont les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure sur feuille) : surveillez l'évolution des populations, notamment sur les parcelles à historique.

Seuil indicatif de risque : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles.

Mesures prophylactiques :

L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

Maladies du bois

Des symptômes sont toujours relevés sur plusieurs secteurs de la Corrèze (maximum relevé de 16 % de pieds atteints).

Autres observations

Sur les parcelles de notre vignoble, des araignées sont régulièrement observées, ainsi que, plus ponctuellement, des cantharides. La présence de ces insectes, non inféodés à la vigne, reflète la biodiversité du vignoble favorisé par l'environnement diversifié des parcelles.



Les abeilles butinent, protégeons les !

**Respectez la réglementation « abeilles »
et lisez attentivement la note nationale
« Les abeilles, des alliées pour nos cultures :
protégeons-les ! »**

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention**, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

 Consultez la plaquette « [Pratiques agricoles et protection des pollinisateurs](#) ».

Le prochain BSV Vigne Limousin paraîtra le mardi 2 juillet 2019

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Limousin sont les suivantes : Chambre régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine, la Chambre départementale d'Agriculture de Corrèze, la Cave Viticole de Branceilles (M. Leymat) et le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze (M.Mage et M.Roche).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".